

**REUNION PUBLIQUE : BARNEVILLE**

**Jean-Pierre Girod,**  
**Conseiller régional Verts**

Si vous me permettez, Madame la Directrice du Port, je souhaiterais rappeler la démarche prospective sur l'estuaire de la Seine et ses scénarii, pour connaître dans lequel s'inscrit votre projet.

**Scénario : Les risques du laisser-faire**

Ce scénario, qui prévoyait un creusement du chenal de 11 à 12 mètres, conduit à un comblement de l'estuaire (évolution géomorphologique), dégradation de la qualité de l'eau et perte des fonctions écologiques. J'espère que vous conviendrez que ce scénario n'est pas acceptable.

**Scénario : Restauration volontariste**

C'est un scénario très intéressant en terme écologique sachant que 80 % du tracé se situe sur son territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

*3 objectifs :*

- Une restauration de fonctionnalités et de reconnections des milieux environnementaux
  - La restauration de la biomasse et des habitats : régénération
  - Amélioration de la situation au niveau des contaminants et en terme de phase d'anoxie.
- Le projet maritime du Port de Rouen est-il compatible avec ce scénario notamment avec l'approfondissement du chenal et l'amélioration des accès nautiques ?

**Scénario : Initiative locale**

C'est un scénario alternatif possible qui s'inscrit dans une approche éco-systémique. Concertation des acteurs locaux avec engagements volontaires dans la restauration des fonctions estuariennes.

*Un label* de rigueur et d'excellence avec le Parc Naturel régional.

*Une limite* : les aléas dus aux apports du bassin parisien peuvent annuler toute amélioration dans l'estuaire en terme de qualité de l'eau, le débat public Seine Aval nous rassure ? Mais, il y a un réel problème : le manque de diversité des habitats.

Dans cette approche, quels engagements volontaires prenez-vous pour maintenir et restaurer les fonctions des écosystèmes estuariens et éviter l'occupation d'espace qui artificialise les milieux, bien entendu, dans un approche de bassins versants ?

### **Scénario : Crise économique majeure**

Il n'est pas évoqué dans votre dossier de concertation : l'approfondissement et les endiguements entraînent un coût accru des dragages d'entretien. De plus, la future PAC réduit les trafics de céréales et le pétrole se raréfiant, les importations de gasoil et les exportations d'essence raffinée deviendront alors marginales. Ce qui conduit votre entreprise à ne plus avoir les moyens d'entretenir le dragage.

Je suis assez surpris qu'aucune réponse complète n'ait pas pu être apportée de manière satisfaisante, à cette prospective.

Ce scénario est dangereux écologiquement car le comblement accru de l'estuaire et l'expulsion du bouchon vaseux conduiraient à une turbidité accrue et à l'envasement des plages du Calvados.

Je voudrais revenir sur quelques points suite à la réunion de concertation sur l'environnement (à Honfleur) :

- C'est la compatibilité des projets d'amélioration des accès nautiques de votre Port vis-à-vis du SDAGE, de la directive européenne cadre sur l'eau, avec son objectif de bon état écologique, et de la loi du littoral.
- Je ne rappellerai pas mes 15 questions posées à Honfleur [mais je souhaiterais avoir des réponses précises en terme de valorisation des éléments de dragage et du creusement. Les dragages et le devenir des matériaux dragués constituent une préoccupation majeure dans le contexte de gestion durable de l'estuaire (Rapport du GIP Seine-Aval). Votre schéma directeur de gestion et de valorisation des sédiments et de dragage n'apporte pas de réponse sur la valorisation (uniquement sous forme de pistes).
- Le Classement des Boucles de Seine est un aspect important pour le Parc car ces espaces seront soumis à la loi 1930 et éviteront tout projet inopportun ou ayant des impacts environnementaux négatifs. Le retard pris pour le Classement de la Boucle de Roumare inquiète et ce Classement ne saurait, à mon sens, être remis en cause : la prise de décision doit être effective début 2008.
- L'articulation entre votre projet et le projet de restauration environnementale des berges et des zones connexes n'est pas explicite dans le dossier de concertation. Est-ce que toutes les parties prenantes sont associées ?
- Je vais revenir sur les mesures compensatoires demandées au Port Autonome de Rouen, vis-à-vis du projet d'approfondissement. Vous devez permettre le classement des Boucles et vous engager à faciliter cette démarche.

#### **La priorité foncière, nerf de la paix dans l'estuaire :**

L'autre compensation, c'est le transfert de propriété pour les milieux naturels de votre Port vis-à-vis du Conservatoire du Littoral en sachant que la gestion peut être portée par différents acteurs (Parc, Communes...)

Enfin, il faudra participer activement à la gestion des déchets dérivants.

En conclusion, le Port Autonome de Rouen doit s'engager sur la limitation d'impacts, trouver les solutions les moins pénalisantes pour les milieux estuariens et doit s'engager sur des mesures compensatoires et financer certaines actions, mais s'engager aussi pour favoriser le Classement des Boucles et les projets de restauration de la biodiversité.

Proposer un avenir pérenne, un partage de notre estuaire de la Seine, notamment avec la composante sociale (zones d'accueil, pistes cyclables, aménagements paysagers...) est une attente forte des riverains et des Haut-Normands.